ÉGALITÉ.  LIBERTÉ.

Genis-Laval, le 25 ventôse, an 3 de la République française une & indivisible.

L'Agent National du District de la Campagne de Lyon,

Aux Agens Nationaux des Communes du même District.

LA probité & la justice étant à l'ordre du jour, il est des êtres qui en craignent les effets : c'est ce que m'annonce le Comité de Surveillance du District de Lyon, par sa lettre en date du 23 ventôse, dont ci-joint copie.

Je ne doute pas, que vous ne vous conformiez avec empressement à l'invitation qu'elle renferme ; le bien général & particulier vous en font une loi. C'est une suite de celle du 5 ventôse, insérée au bulletin N° 126 que je vous ai fait passer, concernant les fonctionnaires publics destitués ou remplacés. Vous voyez, article IV, que son exécution en est spécialement confiée aux Agens Nationaux.

Je compte sur votre zele à seconder les vues du Comité, qui émanent de la Convention Nationale, qui ne veut plus que la probité & la justice soient de vains mots.

Salut & fraternité.

PHE. GOIRAN, Agent National.

COPIE

De la Lettre écrite par le Comité Révolutionnaire du District de Lyon,

A l'Agent National du District de le Campagne de Lyon.

Lyon, le 13 ventôſe de l'an 3 de la République françaiſe une & indiviſible.

LE COMITÉ,

A L'AGENT NATIONAL

Du District de la Campagne de Lyon.

Nombre de terroriſtes, dilapidateurs, égorgeurs & voleurs fuyent de cette Commune, pour éviter de recevoir le juſte châtiment dû à leurs crimes, & ſe ſouſtraire à l'indignation publique. Les ſcélérats oſent eſpérer ſur la crédulité des habitans paiſibles de la campagne, en leur tenant un langage perfide, tendant à égarer leur opinion ſur le gouvernement actuel. Pour dévoiler leurs manœuvres, il eſt eſſentiel d'exciter la ſurveillance des Agens Nationaux des Communes, & de donner à la loi du 5 ventôſe, relative aux fonctionnaires publics deſtitués ou remplacés, toute l'extenſion qu'exigent les circonſtances.

Nous t'invitons, en conſéquence, à prendre des meſures pour découvrir ſi dans l'arrondiſſement du Diſtrict près lequel tu exerces, il exiſte des individus ſortant de cette Commune, ſoit avec paſſe-ports ou ſans paſſe-ports. Dans le premier cas, expliquer à ceux qui devront nous donner les renſeignemens, d'inſérer le numéro des paſſe-ports dont ils ſe trouveront nantis.

Bien pénétré des ſentimens qui t'animent, le Comité attend de ton amour pour l'ordre, le ſuccès de ſon invitation, qui n'a d'autres vues que celles du bien.

Vive la République!

Signé, DELHORME, Préſident; & JANTET, Secrétaire.

Pour copie conforme.

P.HE GOIRAN, Agent National.

f14